

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 24 septembre 2014 à 9 h 30

« Consommation et épargne des retraités »

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Dans le cadre de ses missions, le Conseil d'orientation des retraites (COR) suit régulièrement l'évolution du niveau de vie des retraités. Les questions relatives à l'utilisation par les retraités de leurs revenus – en premier lieu, la répartition de leur revenu disponible entre consommation et épargne – ont par contre été peu étudiées au COR. D'où l'objet de ce dossier, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du 13^e rapport du COR sur la situation des retraités envisagé pour la fin de l'année 2015.

Les études menées à l'INSEE il y a une quinzaine d'années ont montré que, dans les années 1990, les retraités consommaient moins que le reste de la population, alors que leur niveau de vie avait déjà rejoint celui du reste de la population. Ce portrait du retraité, ayant apparemment peu de besoins de consommation et laissant une épargne résiduelle en partie redistribuée vers ses descendants, pourrait ne plus correspondre à la situation des retraités d'aujourd'hui. D'où l'intérêt d'actualiser ce portrait à la lumière des études les plus récentes.

I – La consommation des retraités

- **Les retraités ont-ils un comportement de consommation différent ?** Oui, les retraités, notamment les plus âgés d'entre eux, dépensent moins que le reste de la population à l'extérieur du logement (habillement, automobile et transports, télécommunications, culture et loisirs, hôtellerie et restauration), tandis qu'ils consacrent une part plus importante de leur budget aux dépenses d'habitation hors loyer (charges, chauffage, services domestiques, etc.), d'alimentation, de santé et de soins personnels (coiffeurs, etc.). Au total, les retraités consomment un peu moins que le reste de la population, alors qu'ils ont en moyenne le même niveau de vie, c'est-à-dire le même revenu disponible par unité de consommation (cf. [document n°2](#) du dossier).
- **Ce comportement de consommation évolue-t-il ?** Oui, car la sous-consommation des retraités – notamment dans les domaines cités précédemment – est surtout caractéristique des anciennes générations nées au début du XX^e siècle, qui ont connu un faible niveau de vie durant leur jeunesse et qui ont conservé l'habitude de peu consommer en vieillissant. Les nouvelles générations de retraités consomment davantage, notamment dans le domaine des transports ou des loisirs. Par conséquent, avec le renouvellement des générations, la sous-consommation des retraités est moins marquée aujourd'hui. Le comportement spécifique des retraités s'explique aussi par les effets de l'âge. La consommation diminue progressivement au fur et à mesure que l'on vieillit, passé l'âge de 60 ans. Les nouvelles générations de retraités vont donc probablement, comme leurs aînés, consommer moins et avoir tendance à se replier sur la sphère domestique en vieillissant (cf. [document n°3](#)).
- **La baisse de la consommation après 60 ans est-elle due à la baisse des revenus ?** Certaines personnes voient leurs revenus baisser lors du passage à la retraite, ce qui peut affecter leur consommation. Mais les effets d'âge ou de génération présentés dans ce dossier sont estimés à revenu et taille du ménage identiques (cf. [document n°3](#)). Par exemple, la consommation d'un couple de 75 ans gagnant 3 000 € par mois s'avère

différente de celle d'un couple de 50 ans sans enfant à charge gagnant également 3 000 € par mois. C'est donc bien le comportement de consommation, à niveau de vie égal, qui change au moment de la retraite.

- **Pourtant les dépenses de santé augmentent avec l'âge ?** Certes, mais lorsqu'on interroge les ménages sur le montant des dépenses de santé qui sont à leur charge (y compris les cotisations à des couvertures complémentaires santé), ce montant déclaré n'augmente que modérément avec l'âge (cf. [document n°4](#)). Il existe cependant une grande diversité de situations, et les dépenses de santé peuvent peser sur le budget de retraités modestes.

II – L'épargne des retraités

- **Les retraités épargnent-ils ?** Oui, et leur taux d'épargne serait proche de celui de l'ensemble de la population (cf. [documents n°5 et 6](#)). Ainsi, chaque génération a, jusqu'à présent, continué à accumuler du patrimoine au cours de sa retraite (cf. [document n°7](#)). Il existe cependant une grande diversité de situations : certains retraités déséparent alors que d'autres épargnent beaucoup (cf. [document n°6](#)). Par ailleurs les retraités consacrent une partie de leurs revenus non consommés à aider financièrement leurs descendants.
- **Épargnent-ils parce qu'ils ont peu de besoins ?** Le fait que les retraités sous-consomment et épargnent à la fois pourrait signifier qu'ils satisfont leurs besoins en dépensant peu, de sorte qu'il leur reste une épargne résiduelle, ou bien qu'ils éprouvent le besoin d'épargner – quitte à restreindre leur consommation – par exemple pour faire face au risque de dépendance ou pour transmettre un héritage. Il y a vingt ans, les retraités se déclaraient plus souvent à l'aise financièrement que le reste de la population, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (cf. [document n°2](#)) ; comme leur niveau de vie relatif est resté stable depuis vingt ans, la dégradation de leur situation ressentie suggère qu'ils éprouveraient plus aujourd'hui qu'hier le besoin ou l'envie de consommer.

III – La pauvreté en condition de vie des retraités

- **Les retraités ont-ils des ressources suffisantes pour vivre correctement ?** La réponse renvoie à la notion de taux de « pauvreté en conditions de vie », qui évalue la proportion de ménages souffrant de difficultés financières et/ou de conditions de vie difficiles (cf. [document n°8](#)). Sur la période 2006-2012, le taux de pauvreté en conditions de vie des ménages de 60 ans ou plus est demeuré inférieur à celui de l'ensemble de la population. Les ménages âgés n'éprouvent pas les mêmes difficultés que les autres : ils sont moins concernés par les difficultés financières ou les mauvaises conditions de logement, mais ils restreignent plus souvent leur consommation (cf. [document n°9 et 9bis](#)). Les bénéficiaires des minima sociaux sont plus souvent en difficulté que les autres personnes à faibles revenus. En particulier, la majorité des bénéficiaires du minimum vieillesse restreignent leur consommation (cf. [document n°10](#)).
- **Quelles actions mènent les régimes de retraite en direction des retraités ayant des conditions de vie difficiles ?** Les régimes de retraite attribuent des prestations d'action sociale à destination de ces assurés, en général des retraités en situation de dépendance légère. L'action sociale prend deux formes : la délivrance d'une information sur les risques de perte d'autonomie des retraités, en guise de prévention, et l'attribution d'un panier de prestations en direction des personnes âgées fragilisées, en vue de leur maintien à domicile (aide-ménagères, amélioration de l'habitat, etc.). Les régimes financent également la construction ou la rénovation de lieux de vie collectifs (cf. [document n°11](#)).